



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quarante-troisième Session
Ottawa, Ontario, (Canada)

9 – 13 mai 2016

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

A. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5/8¹

1. La CAC38 a adopté :
 - les valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985).
 - la valeur nutritionnelle de référence pour le potassium en relation avec le risque de maladie non transmissible dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985); et
 - l'Annexe des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985).
2. Le Comité **est invité à noter** ces informations.

B. QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA18)

Proposition relative à l'élaboration d'une norme sur les aliments halal²

3. Le CCNEA18 est convenu de travailler par voie électronique à la révision du document de projet en vue de son examen à la CCFL43. Il s'agira de se pencher sur les lacunes concernant l'étiquetage des aliments halal afin que le CCFL43 puisse prendre une décision quant à la révision éventuelle des *Directives générales pour l'utilisation du terme halal* (CAC/GL 24-1997).
4. Le CCNEA18 recommande de limiter les travaux sur les aliments halal, pour l'heure, à la révision des *Directives générales pour l'utilisation du terme halal* au sein du CCFL avec la pleine participation des pays Membres, compte tenu des normes et des textes apparentés élaborés au niveau des pays islamiques, en prenant comme documents de référence l'Organisation de la coopération islamique / l'Institut des normes et de la métrologie des pays islamiques.
5. Le Comité **est invité à noter** cette information.

¹ REP15/CAC, Annexe III

² REP15/NEA, par. 12-14

POINTS D'ACTION**Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC70)*****Gestion des travaux***³

6. Le Comité exécutif a demandé à tous les comités d'examiner la nécessité d'élaborer une méthode de gestion de leurs travaux analogue à celle utilisée par le CCFH (tout en tenant compte des différences entre les thèmes abordés, les procédures de travail, etc. des différents comités).
7. Le Comité est **invité à examiner** cette recommandation du CCEXEC.

³ REP15/EXEC, par. 22